

Commission
Européenne

JACQUES MALPEL

Message de la Commission Européenne délivré à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la conférence des ministres africains des finances et de l'éducation : « soutenir la dynamique éducative et économique dans le contexte de la crise financière mondiale actuelle », Tunis 15-17 juillet 2009.

Au nom de la Commission Européenne, je voudrais tout d'abord adresser aux organisateurs nos félicitations pour l'organisation de cette rencontre et les remercier de donner à la CE l'occasion de vous adresser ce court message.

A l'occasion de la publication du rapport annuel 2009 sur l'aide au développement et l'assistance communautaire mise en œuvre en 2008, l'Union Européenne a confirmé en 2008 son rang de premier donateur d'aide au développement, représentant près de 60% de l'aide mondiale. La Commission, à elle seule, a engagé 12 milliards d'euros, soit plus d'un cinquième de l'effort global européen.

L'UE est particulièrement attentive aux effets de la crise mondiale actuelle sur la capacité des pays, particulièrement les plus fragiles, à ne pas compromettre les efforts considérables entrepris depuis plus de deux décennies pour l'éducation en Afrique, que ce soit par les gouvernements, les ménages ou les partenaires au développement.

Comme le rappelle la communication de la CE au parlement européen d'avril dernier, "La crise sociale a un coût économique. Sans une main d'œuvre dûment qualifiée et en bonne santé, la reprise risque d'être retardée et la croissance compromise. Le financement public des services sociaux concernés se ressentira d'une telle perte de recettes". Des mesures ponctuelles ainsi que des orientations de fonds ont ainsi été proposées par l'UE pour faire face à la crise.

- Lors de l'établissement à Lisbonne en 2007 du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE, ont été posés les jalons d'une coopération renouvée basée sur la confiance et le respect mutuels, ainsi que la reconnaissance d'intérêts stratégiques communs.

Parmi les groupes de travail qui se sont mis en place afin de donner corps à ce partenariat et tracer une feuille de route, figure l'éducation en tant qu'OMD. Cette feuille de route devra s'inscrire dans la mise en œuvre de la seconde décennie pour l'éducation en Afrique décrétée par l'Union Africain pour la période 2006-2015.

- L'application des principes de la déclaration de Paris et de l'agenda d'Accra pour une meilleure efficacité de l'aide est rendue encore plus nécessaire dans le contexte de la crise actuelle qui rend les ressources plus difficiles à mobiliser et les besoins plus importants.

La CE privilégie, chaque fois que c'est possible, les modalités d'aide les plus alignées sur les politiques nationales. L'aide budgétaire est une de ces modalités et tout particulièrement le contrat OMD permet de combiner une aide budgétaire plus prévisible assortie d'indicateurs de suivi basés sur les résultats de la mise en œuvre des politiques sectorielles liées aux OMD. La CE a finalisé des propositions pour des contrats OMD dans 8 pays¹ pour un montant de 1.8Md€ soit 50% de l'enveloppe de l'aide budgétaire globale.

Il appartient à tous les partenaires au développement d'accompagner par un dialogue éclairé et constructif la mise en œuvre des politiques sectorielles nationales, notamment dans le domaine de l'éducation, afin de favoriser non seulement l'expression du droit humain à l'éducation pour tous mais aussi et surtout la formation de femmes et d'hommes disposant d'une formation adaptée aux besoins du développement de leur pays.

- L'initiative Fast Track qui a fait œuvre de précurseur dans le domaine du renforcement des politiques nationales et du dialogue sectoriel, a obtenu en Afrique des résultats encourageants qui doivent être consolidés à travers une vision élargie de l'éducation et un accent sur la qualité et les débouchés de l'éducation. Il est important, au moment où se pose la question du financement sur le moyen/long terme de l'effort en éducation, de pouvoir capitaliser sur les points forts de cette initiative et d'envisager les améliorations nécessaires.

Conscients que le financement des politiques éducatives relève avant tout d'un choix et d'une priorité nationale, nous suivrons avec intérêt les travaux de ces deux prochains jours qui permettront à la CE de jouer auprès de ses partenaires le rôle qui est le sien de dialogue et d'accompagnement.

¹ (Burkina Faso, Ghana, Mali, Mozambique, Rwanda, Tanzania, Uganda, Zambia)

Commission
Européenne

JACQUES MALPEL

Message de la Commission Européenne délivré à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la conférence des ministres africains des finances et de l'éducation : « soutenir la dynamique éducative et économique dans le contexte de la crise financière mondiale actuelle », Tunis 15-17 juillet 2009.

Au nom de la Commission Européenne, je voudrais tout d'abord adresser aux organisateurs nos félicitations pour l'organisation de cette rencontre et les remercier de donner à la CE l'occasion de vous adresser ce court message.

A l'occasion de la publication du rapport annuel 2009 sur l'aide au développement et l'assistance communautaire mise en œuvre en 2008, l'Union Européenne a confirmé en 2008 son rang de premier donateur d'aide au développement, représentant près de 60% de l'aide mondiale. La Commission, à elle seule, a engagé 12 milliards d'euros, soit plus d'un cinquième de l'effort global européen.

L'UE est particulièrement attentive aux effets de la crise mondiale actuelle sur la capacité des pays, particulièrement les plus fragiles, à ne pas compromettre les efforts considérables entrepris depuis plus de deux décennies pour l'éducation en Afrique, que ce soit par les gouvernements, les ménages ou les partenaires au développement.

Comme le rappelle la communication de la CE au parlement européen d'avril dernier, "La crise sociale a un coût économique. Sans une main d'œuvre dûment qualifiée et en bonne santé, la reprise risque d'être retardée et la croissance compromise. Le financement public des services sociaux concernés se ressentira d'une telle perte de recettes". Des mesures ponctuelles ainsi que des orientations de fonds ont ainsi été proposées par l'UE pour faire face à la crise.

- Lors de l'établissement à Lisbonne en 2007 du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE, ont été posés les jalons d'une coopération rénovée basée sur la confiance et le respect mutuels, ainsi que la reconnaissance d'intérêts stratégiques communs.

Parmi les groupes de travail qui se sont mis en place afin de donner corps à ce partenariat et tracer une feuille de route, figure l'éducation en tant qu'OMD. Cette feuille de route devra s'inscrire dans la mise en œuvre de la seconde décennie pour l'éducation en Afrique décrétée par l'Union Africaine pour la période 2006-2015.

- L'application des principes de la déclaration de Paris et de l'agenda d'Accra pour une meilleure efficacité de l'aide est rendue encore plus nécessaire dans le contexte de la crise actuelle qui rend les ressources plus difficiles à mobiliser et les besoins plus importants.

La CE privilégie, chaque fois que c'est possible, les modalités d'aide les plus alignées sur les politiques nationales. L'aide budgétaire est une de ces modalités et tout particulièrement le contrat OMD permet de combiner une aide budgétaire plus prévisible assortie d'indicateurs de suivi basés sur les résultats de la mise en œuvre des politiques sectorielles liées aux OMD. La CE a finalisé des propositions pour des contrats OMD dans 8 pays¹ pour un montant de 1.8Md€ soit 50% de l'enveloppe de l'aide budgétaire globale.

Il appartient à tous les partenaires au développement d'accompagner par un dialogue éclairé et constructif la mise en œuvre des politiques sectorielles nationales, notamment dans le domaine de l'éducation, afin de favoriser non seulement l'expression du droit humain à l'éducation pour tous mais aussi et surtout la formation de femmes et d'hommes disposant d'une formation adaptée aux besoins du développement de leur pays.

- L'initiative Fast Track qui a fait œuvre de précurseur dans le domaine du renforcement des politiques nationales et du dialogue sectoriel, a obtenu en Afrique des résultats encourageants qui doivent être consolidés à travers une vision élargie de l'éducation et un accent sur la qualité et les débouchés de l'éducation. Il est important, au moment où se pose la question du financement sur le moyen/long terme de l'effort en éducation, de pouvoir capitaliser sur les points forts de cette initiative et d'envisager les améliorations nécessaires.

Conscients que le financement des politiques éducatives relève avant tout d'un choix et d'une priorité nationale, nous suivrons avec intérêt les travaux de ces deux prochains jours qui permettront à la CE de jouer auprès de ses partenaires le rôle qui est le sien de dialogue et d'accompagnement.

¹ (Burkina Faso, Ghana, Mali, Mozambique, Rwanda, Tanzania, Uganda, Zambia)